

Retrouvez gratuitement le BSV toutes les semaines sur les sites Internet de
la [Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est](#) et de la [DRAAF](#)

BSV n°2 – 20 mars 2024

À RETENIR CETTE SEMAINE

Cliquez sur le sommaire pour accéder directement au paragraphe



[DONNÉES MÉTÉO](#)

[PRIMEVÈRES ET AUTRES BISANNUELLES](#)

Stade : Avec le retour des beaux jours et à l'approche de Pâques, les serres se vident très rapidement. Les primevères viennent même à manquer. Les pensées, pâquerettes et autres bisannuelles suivent le pas.

Pucerons : Des foyers de pucerons très localisés sont encore signalés dans les primevères. Il ne faudrait pas qu'ils deviennent une source de propagation pour aller coloniser les plantes à massif.

[GÉRANIUMS](#)

Stade : En pleine croissance végétative.

Pucerons : Quasiment absents pour le moment. Premier lâcher d'Aphidius.

Thrips : Là aussi quasiment absents des cultures. Installation préventive de seau d'Atheta.

[PLANTES ANNUELLES ET À MASSIF](#)

Stade : En pleine croissance végétative pour les premières séries. Les réceptions de jeunes plants se poursuivent.

Pucerons : Très rarement observés pour le moment. Premier lâcher d'Aphidius.

Sciarides : Des larves signalées sur jeunes plants.

Mildiou : Sur basilic.

[VÉGÉTAUX DE PÉPINIÈRE](#)

Stade : En extérieur, la végétation attendait le printemps pour exploser.

Pucerons : Rarement observés dans les cultures et uniquement sous abris.

Bioagresseurs	Précisions sur le risque	Evaluation du risque
Pucerons	Les pucerons qui étaient présents sur les bisannuelles risquent de migrer dans les cultures de plantes à massif	Modéré
Sciarides	Les conditions chaudes, humides et un substrat avec matière organique créent des milieux favorables à l'installation des larves de sciarides	Modéré
Pyrale du buis	Les premières larves de pyrales ont été trouvés dans les buis. Très voraces, elles peuvent défolier rapidement la plante	Fort



**Attention, durant toute la durée de la floraison,
la réglementation Abeilles-Pollinisateurs s'applique : retrouvez la note [ici](#)**



**Bourdon sur fleurs de mahonia
(M. LITZLER, Planète LFP)**

Ce logo est un indicateur sur les résistances aux substances actives couplées à un bioagresseur.



Vous trouverez des éléments complémentaires dans le lien ci-dessous :

[Rapports techniques sur les résistances en France – R4P \(r4p-inra.fr\)](https://www.inra.fr/rapports-techniques-sur-les-resistances-en-france-r4p)



Prévisions météo à 7 jours pour Nancy :

JEUDI 21	VENDREDI 22	SAMEDI 23	DIMANCHE 24	LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27
11° / 18°	7° / 19°	8° / 12°	5° / 10°	4° / 12°	5° / 14°	8° / 15°
↙ 15 km/h	↘ 15 km/h	↘ 30 km/h 55 km/h	↘ 30 km/h 50 km/h	↙ 20 km/h 45 km/h	↙ 30 km/h 55 km/h	↗ 30 km/h 55 km/h

(Source : Météo France, ville de Nancy, 19/03/2024 à 18h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Prévisions météo à 7 jours pour Strasbourg :

JEUDI 21	VENDREDI 22	SAMEDI 23	DIMANCHE 24	LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27
11° / 19°	9° / 20°	8° / 13°	6° / 11°	6° / 11°	6° / 15°	9° / 16°
↙ 15 km/h	↙ 15 km/h	↘ 20 km/h 45 km/h	↘ 20 km/h 45 km/h	↙ 15 km/h	↙ 15 km/h 50 km/h	↙ 25 km/h 45 km/h

(Source : Météo France, ville de Strasbourg 19/03/2024 à 18h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Prévisions météo à 7 jours pour Reims :

JEUDI 21	VENDREDI 22	SAMEDI 23	DIMANCHE 24	LUNDI 25	MARDI 26	MERCREDI 27
9° / 19°	9° / 19°	7° / 12°	5° / 12°	3° / 12°	5° / 14°	6° / 14°
↙ 15 km/h	↘ 15 km/h	↘ 30 km/h 55 km/h	↘ 30 km/h 50 km/h	↙ 25 km/h 45 km/h	↙ 30 km/h 55 km/h	↙ 30 km/h 55 km/h

(Source : Météo France, ville de Reims, 19/03/2024 à 11h. Retrouvez les données météo actualisées [ici](#))

Dans les sept prochains jours, les températures resteront encore fraîches les nuits, néanmoins sans risque de gelées. Le ciel voilé en fin de semaine laissera sa place à des pluies accompagnées de vent à partir de samedi et ceci, jusqu'à mercredi prochain.

Le ciel nuageux pluvieux aura tendance à pénaliser la croissance des végétaux sous serre et ajoutera encore de l'eau à des sols déjà saturés.

Ces conditions météorologiques vont favoriser l'apparition des maladies fongiques type botrytis et phytophthora qui profitent de climats humides pour se développer.



1 Stades phénologiques

Il suffit de quelques rayons de soleil pour que la commercialisation des primevères et plantes bisannuelles atteignent des records. Les serres se vident pour laisser la place aux plantes annuelles et géranium.



Primula acaulis « Candy rose »
(M. LITZLER, Planète LFP)

2 Pucerons

a. Observations

De très rares pucerons isolés sont observés sur les primevères restantes dans les serres.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation de quelques foyers dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Le risque de propagation n'est pas pour les plantes bisannuelles mais pour les cultures qui prennent le relais comme les plantes à massif.



d. Gestion alternative du risque



Des lâchers d'*Aphidius* permettent de traquer les pucerons isolés en vue de les parasiter.



1 Stade des cultures

Depuis les semaines 6-7, les boutures de Pélargonium arrivent progressivement dans les entreprises pour y être empotés. Actuellement, ce sont les dernières séries qui sont attendues. L'ensemble des lots est arrivé dans un état sanitaire satisfaisant.



Pélargonium 4 semaines après empotage
(M. LITZLER, Planète LFP)

2 Pucerons

a. Observations

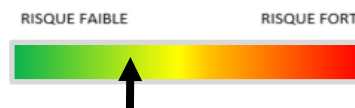
Pas de pucerons dans les géraniums pour le moment.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation d'individus dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Leur présence est à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les serres.



d. Gestion alternative du risque



Il est nécessaire d'attendre l'apparition des premiers pucerons et des températures minimales de 9-10°C sous les abris pendant plusieurs heures avant d'envisager des lâchers de chrysopes (sur foyers principalement). Cependant, des lâchers d'*Aphidius* permettent de traquer les pucerons isolés en vue de les parasiter.



1 Stade des cultures

Les annuelles et plantes à massif poursuivent leur développement végétatif. Les empotages de nouvelles séries vont se poursuivre jusqu'en semaine 13/14. A ce stade, les cultures sont saines

2 Pucerons

a. Observations

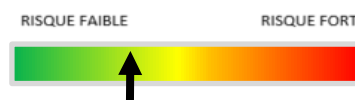
Un seul observateur signale la présence de faible intensité et très localisée de pucerons sur les plantes à massif de printemps.

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation d'individus ailés dans les cultures, le risque de propagation est à prendre en compte.

c. Analyse de risque

Leur présence est à surveiller, en fonction de l'évolution des températures sous les serres.



d. Gestion alternative du risque



Comme pour les primevères et les pélargoniums, Il est nécessaire d'attendre des températures minimales de 9-10°C sous les abris pendant plusieurs heures avant d'envisager de lâcher des larves de chrysopes (sur foyers principalement).

3 Sciarides

a. Observations

Plusieurs observateurs signalent la présence de larves de sciarides dans les semis de plantes potagères, aromatiques et les jeunes plantes à massif. Elles raffolent des cucurbitacées et des pétunias.



Cultures de pétunia et de calibrachoa
4 semaines après empotage
(M. LITZLER, Planète LFP)

Signe distinctif : les nervures des ailes en forme de cloche



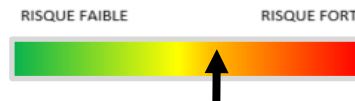
Mouche des terreaux
(L. ALEX, Planète LFP)

b. Seuil indicatif de risque

Dès l'observation de 1 à 3 larves à proximité du jeune plant, le seuil indicatif de risque pour le végétal est atteint.

c. Analyse de risque

Leur présence est à surveiller, avec l'installation de panneaux jaunes dans les cultures pour piéger les adultes. Les substrats de culture riches en matière organique, humides et chauds sont favorables au développement des larves.



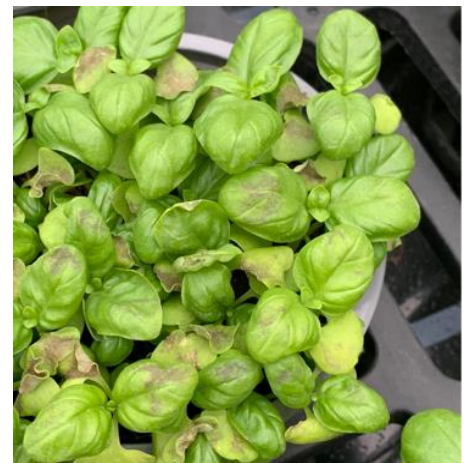
d. Gestion alternative du risque

Des apports de nématodes, *Steinernema feltiae*, 8 à 10 jours après l'empotage permettent d'éliminer les larves de sciarides. La mise en place d'un seau d'élevage d'*Atheta coriaria* est également possible. De plus les staphylins mangent également toutes sortes de larve et de nymphe qui se trouvent dans les premiers centimètres du substrat.

4 Mildiou sur basilic (*Peronospora belbahrii*)

a. Observations

Un seul observateur signale la présence de mildiou dans un semis de basilic. Les premiers symptômes sont le blanchiment des feuilles, puis la formation d'un tapis de spores noirâtres sur la face inférieure des feuilles. Les spores du mildiou germent entre 5 et 26°C, la température optimale se situant autour de 10°C avec une humidité relative d'au moins 85 %.



Mildiou sur basilic
(M. DUPONT-GENDRON, Planète LFP)

b. Seuil indicatif de risque

Une fois infectés, les plants de basilic ne sont pas commercialisables, car même s'ils sont sans symptôme visible chez le producteur, la maladie va se développer au cours du transport ou sur le lieu de vente.

c. Analyse de risque

La sensibilité au mildiou de certaines variétés et les pratiques cultures (Température, humidité et mode d'arrosage) conditionnent en grande partie la présence ou non de ce champignon.



d. Gestion alternative du risque



Il n'existe pas à ce jour de produit de biocontrôle qui permettent de lutter efficacement contre le développement du mildiou. Cependant, le mildiou du basilic a besoin d'au moins quatre heures de mouillage des feuilles pour réussir à s'établir. Ainsi, une diminution régulière de l'humidité de l'air peut donc empêcher l'infection. Pour ce faire, des tuyaux d'aération perforés montés sur une soufflerie de chauffage sont à placer dans les rangées de basilic.

Il faut éviter l'arrosage par aspersion qui mouille les feuilles et privilégier l'arrosage par sub-irrigation, et sélectionner les variétés dites résistantes.



1 Stades phénologiques

La végétation attendait avec impatience le printemps (ce mercredi 20 mars) pour exploser de mille couleurs : jaune pour les forsythias, rose pour les prunus pissardii ou vert tendre pour les jeunes feuilles qui pointent leur nez.



Forsythia en fleurs
(M. LITZLER, Planète LFP)

2. Pucerons sur jeunes pousses de rosiers hivernés

a. Observations

Les foyers de pucerons restent identifiés sur les jeunes feuilles très tendres des rosiers ou des photinias hivernés sous tunnel.

b. Seuil indicatif de risque

Sur ces cultures, les pucerons sont responsables d'un ensemble de dégâts : jaunissement du feuillage, crispation des feuilles, installation de fumagine, dépréciation globale de la plante et ralentissement de sa croissance et de sa floraison



Jeunes pousses rouges de photinia
(M. LITZLER, Planète LFP)

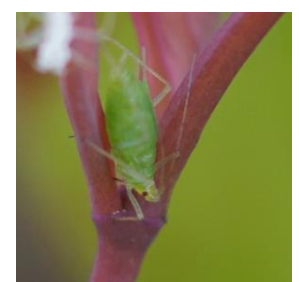
c. Analyse de risque

Les nuits jusqu'ici fraîches ont ralenti le développement des pucerons. Selon l'évolution des températures nocturnes prochains jours, la présence de quelques foyers suffit pour rapidement coloniser l'ensemble de la culture. Sans intervention, le puceron risque de devenir un ravageur préoccupant.



d. Gestion alternative du risque

Il est nécessaire de faciliter l'installation d'auxiliaires naturels comme les syrphes ou les chrysopes, encore assez rares en ce début d'année. Comme, l'installation de plantes de service dans les cultures comme l'Alyssum qui en fleurissant précocement attire les auxiliaires naturels. Les premiers syrphes ont été aperçus sous tunnels sur fleurs d'erysimum.



Pucerons dans jeunes pousses de photinia
(M. LITZLER, Planète LFP)

3. Chenilles de la pyrale du buis

a. Observations

La pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) est déjà observée dans les buis. A ce stade, les chenilles sont petites ; mesurant environ 1 cm.



Chenille de pyrale dans du buis
(M. DUPONT-GENDRON, Planète LFP)

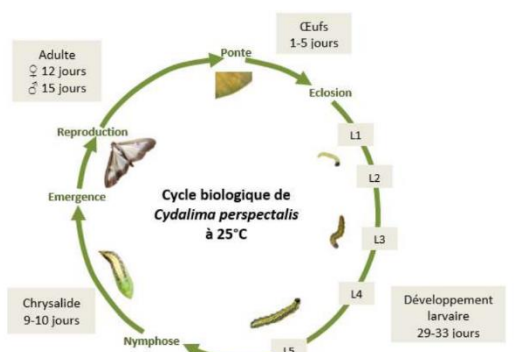
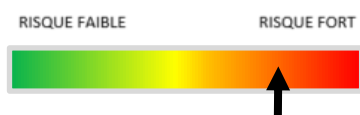
b. Seuil indicatif de risque

Dès que les premières chenilles (chenilles hivernantes) sont observées, cachées entre deux feuilles de buis, le niveau de risque de propagation est déjà à son maximum.

Cydalima perspectalis

c. Analyse de risque

Non seulement les chenilles sont très voraces, mais les générations vont également se succéder au cours de la saison. Le risque de défoliation des buis est important.



©Laboratoire Biocontrôle – INRAE UEVT

Cycle de la pyrale du buis (INRAE)

d. Gestion alternative du risque



Il est nécessaire de surveiller les chenilles hivernantes dans les buis. Dès qu'elles apparaissent, c'est-à-dire avec un niveau de pression faible à moyen, des pulvérisations à base de *Bacillus thuringiensis* *Kurstaki*, associées à des pièges à phéromone limitent leur progression.

Sans oublier les mésanges !

Oiseaux insectivores avec une prédation importante des larves de lépidoptères, jusqu'à 900 chenilles par jour.



© JC Martin

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles.

Observations : Horticulteurs et pépiniéristes volontaires, Conseillers horticoles.

Rédaction et animation : Planète Légumes Fleurs et Plantes.

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est. Dans une démarche d'amélioration continue de qualité de la surveillance biologique du territoire, la DRAAF assure un contrôle de second niveau sur l'ensemble du processus d'élaboration des BSV.

Coordination et renseignements : Joliane BRAILLARD - joliane.brillard@grandest.chambagri.fr

Cette note vise à accompagner la démarche agro-écologique portée par le Bulletin de Santé du Végétal. Elle propose une synthèse d'informations actualisées pour la protection des insectes pollinisateurs et relative à la réglementation sur les produits phytopharmaceutiques



Abeilles - Pollinisateurs

Des auxiliaires à préserver

Le déclin des insectes pollinisateurs est ...

... une réalité mondiale impliquant de nombreux facteurs de stress notamment d'origine biologique, toxicologique, alimentaire et environnementale (climat, pertes d'habitats, érosion de la biodiversité florale...).

La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

Des risques pour la santé de ces auxiliaires

Tous les produits phytopharmaceutiques (herbicides, fongicides, insecticides...), qu'ils contiennent des substances actives d'origine naturelle ou de synthèse et même ceux à base de microorganismes, quelle que soit leur catégorie (conventionnel, AB, biocontrôle), sont susceptibles de présenter une toxicité pour les insectes pollinisateurs.

Cette toxicité peut conduire à la mort des individus, mais aussi être responsable d'effets préjudiciables plus subtils, notamment sur leur comportement et leur physiologie. La toxicité des produits peut s'exprimer après que les individus aient été exposés directement lors des traitements ou bien par l'intermédiaire de leur alimentation, composée essentiellement de nectar, de sécrétions sucrées produits par d'autres insectes (miellat) et certaines plantes (exsudats), de pollen et d'eau récoltée.

L'importante aire de prospection des abeilles domestiques (3 000 ha en moyenne) les conduit à être exposées à de multiples substances qui s'accumulent dans la colonie et dont la présence combinée peut, dans certaines circonstances, provoquer des effets délétères dits « cocktails ». Les nombreuses espèces d'abeilles sauvages et les autres pollinisateurs sont aussi concernés sur leur site de nidification et via leur alimentation ([Note biodiversité - abeilles sauvages](#)).

Pour aller plus loin sur la toxicité des substances actives: la [base de données Toxibees](#)

Des objectifs liés à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques en zones agricoles:

Les enjeux pour la protection des cultures dans le respect des pollinisateurs sont de :

- Maintenir un service de pollinisation bénéfique aux cultures et agro-écosystèmes,
- Concevoir des systèmes de culture bas intrants pour limiter l'usage des produits phytopharmaceutiques,
- Concilier le besoin de protéger les cultures contre les organismes nuisibles et la préservation des pollinisateurs (en limitant leur exposition) dans le respect des conditions de travail des utilisateurs.

Raisonner et décider d'un traitement phytosanitaire c'est:

Pour les agriculteurs : adapter les stratégies de protection au niveau de risque

- Observer les cultures, les maladies, les ravageurs et les auxiliaires dont les pollinisateurs,
- Prendre connaissance des informations phytosanitaires et niveaux de risque : Bulletins de Santé du Végétal, bulletins de préconisation, références et outils d'aide à la décision, afin d'évaluer la nécessité d'une intervention,
- Privilégier les méthodes prophylactiques et alternatives aux produits phytopharmaceutiques.

Pour les conseillers : assurer aux agriculteurs des conseils stratégiques et spécifiques

- Diffuser l'information technique et réglementaire pour en faciliter l'appropriation,
- Accompagner les exploitants dans l'observation des parcelles et l'utilisation des outils d'aide à la décision,
- Promouvoir la protection intégrée des cultures et sensibiliser aux bonnes pratiques agricoles ([site ecophytopic](#)).

Les réglementations sur les produits phytopharmaceutiques:

- Des dispositions européennes pour évaluer les effets des produits et fixer leurs conditions d'utilisation ([Règlement 1107/2009](#), [Règlements 546 et 547/2011](#), [Règlements 283 et 284/2013](#), [document guide EFSA](#))
- Des dispositions nationales pour renforcer la protection des pollinisateurs notamment au moment de l'application des produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, arrêtés ministériels)

Les dispositions réglementaires pour la protection des insectes pollinisateurs au moment de l'application des produits, c'est ...

1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché

> Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes



- Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
- Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy, Guide Phyteis, Phytodata*)

2. Pour les cultures attractives* en floraison ou les zones de butinage

➤ Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021

➤ Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)

- Bien lire les mentions d'étiquetage
- Appliquer uniquement un produit *autorisé pendant la floraison***
- Dans la plage horaire de traitement de 5 H

COUCHER DU SOLEIL



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

➤ Zone de butinage : à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.

➤ Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).

➤ Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

* *Liste des plantes non attractives* (selon l'arrêté)

** des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants : voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies).

Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoïdes.

L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoïdes et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoïdes est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoïdes avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miel.

4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'[arrêté ministériel du 4 mai 2017](#) (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - [Arrêté du 13 janvier 2009](#),
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'[arrêté ministériel du 18 décembre 2008](#) pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance](#) (ANSES) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ([Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime](#))

Cette page recense les principaux textes et dispositions réglementaires en vigueur pour la protection des abeilles et autres pollinisateurs : pour plus de détail, vous êtes invités à prendre connaissance du contenu de ces textes et vous rapprocher des instituts, organisations professionnelles et conseillers agricoles avant toute décision de traitement

Favoriser les pollinisateurs, des alliés pour assurer les meilleurs rendements et la qualité des productions végétales, c'est aussi...

... de nombreuses pratiques agricoles complémentaires et volontaires favorables pour améliorer l'accueil et le maintien des insectes pollinisateurs et autres auxiliaires

Favoriser l'accueil de la biodiversité fonctionnelle

- La stratégie de lutte intégrée contre les organismes nuisibles doit d'abord être raisonnée en s'appuyant sur les moyens de régulation naturels (auxiliaires...), la diversification des productions végétales dans le paysage et la rotation des cultures.
- De nombreux aménagements existent pour favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les milieux agricoles en agissant sur les habitats et les ressources alimentaires des insectes pollinisateurs (infrastructures agro-écologiques: bandes mellifères dans la parcelle, en bordure, le long des cours d'eau, haies mellifères, CIPAN mellifères...).

Choisir le risque le plus faible - éviter les mélanges de produits – réduire les doses

- Si la protection chimique s'avère nécessaire, privilégier les produits présentant les risques les plus faibles pour la santé et l'environnement parmi ceux disponibles (*base de données Toxibeas*). Si possible, réduire les doses et éviter la co-exposition des abeilles et l'apparition d'effets cocktails en limitant les mélanges.

Ne pas traiter sur toutes les zones où des insectes pollinisateurs sont présents

- Les insectes pollinisateurs collectent des ressources sur de nombreuses plantes dans les parcelles cultivées, sur les adventices et sur la flore spontanée des bords de champs. Parmi les végétaux les moins connus : les messicoles (bleuet, coquelicot, mercuriale, résédat...), le maïs, les pois, la lentille, la vigne. Ils peuvent aussi collecter les miellats et les exsudats d'origine végétale présents sur les cultures. Ainsi, avant toute décision de traitement, penser systématiquement à observer les zones où les produits seront appliqués. C'est important aussi pour celles dont la floraison n'est pas attractive comme les céréales à paille.

Ne pas traiter en période d'activité des abeilles

- Avant tout traitement, observer les cultures, leurs bordures et l'environnement, en prenant quelques minutes pour chercher si les pollinisateurs sont présents et privilégier la plage horaire des 3 heures après le coucher du soleil pour appliquer le(s) produit(s). Les pollinisateurs sont potentiellement actifs dans les parcelles dès 6°C pour certains bourdons et 8°C pour l'abeille domestique.

Éviter des effets non intentionnels

- Sur cultures pérennes, en complément des obligations réglementaires prévues pour les insecticides et acaricides, pour les autres substances actives les plus à risque selon l'outil toxibeas, avant tout traitement et pour éviter des effets non intentionnels sur les pollinisateurs, la végétation d'inter-rangs en fleur peut être rendue non attractive, par exemple en la broyant ou en la fauchant. Il est aussi possible de privilégier les produits qui bénéficient d'un usage en période de floraison.
- Ne jamais laisser d'eau polluée par des produits phytosanitaires autour des parcelles ou des bâtiments. Les abeilles domestiques notamment, collectent et s'abreuvent d'environ 25 litres d'eau par an et par colonie pour assurer leur développement.

Accueillir les insectes pollinisateurs, maintenir leur abondance et leur diversité, c'est se donner toutes les chances de s'assurer une pollinisation optimale des fleurs et une production de fruits et semences de bonne qualité nutritionnelle: gage de plus-value commerciale et agroécologique.

Pour plus d'exemples et d'informations :

- [Ecophytopic](#)
- [Agri connaissances](#)
- [Plantes nectarifères et pollinifères à semer et à planter](#)
- ...

Cette note a été rédigée par un groupe de travail DGAL¹, Chambres d'agriculture France, ITSAP-Institut de l'abeille², ADA France³.

1- Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Direction générale de l'alimentation. 2- Institut technique et scientifique de l'apiculture et de la pollinisation. 3- Fédération nationale des associations régionales de développement de l'apiculture. 4- Museum National d'Histoire Naturelle

Crédits photos et mise en page : Victor Dupuy, MNHN

Contact : cedric.sourdeau@agriculture.gouv.fr